

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Programmation 2012 – Attributions de subventions pour les actions de politique de la ville**

*Mesdames, Messieurs,*

*Par la délibération n°24 du conseil communautaire du 19 Mars 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été approuvé pour la période 2007 – 2009. L'année 2010 a été une année transitoire durant laquelle le contrat a été évalué, ce qui a permis de travailler avec les partenaires signataires du contrat à un avenant, qui couvre la période 2011-2014, et reprend le cadre du contrat initial (objectifs et territoire d'intervention inchangés).*

*Cette politique concerne particulièrement les quartiers définis comme prioritaires : la Zone Urbaine Sensible d'Ozon-Les Renardières, et le quartier de Châteauneuf, pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire de la ville-centre et de la communauté d'agglomération.*

*Elle concourt à intervenir sur les grands thèmes suivants :*

- I L'accès à l'emploi et le développement économique,*
- II L'amélioration de l'habitat et la rénovation urbaine,*
- III. La réussite éducative et l'égalité des chances,*
- IV. La citoyenneté et la prévention,*
- V. L'accès à la santé,*  
*et, de manière transversale, à agir sur la lutte contre les discriminations et favoriser le lien social.*

Les actions d'accès à l'emploi, de développement économique et d'insertion, relevant de la compétence communautaire, sont identifiées comme constituant le thème prioritaire d'intervention.

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** la loi n°2003 – 710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 2 mai 2012**

**n°11**

**page 2/3**

**VU** la délibération n °24 du conseil communautaire du 19 mars 2007 approuvant le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 – 2009,

**VU** la délibération n°9 du conseil communautaire du 17 mai 2010 relative à l'avenant n°1 prolongeant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2010,

**VU** la délibération n°5 du conseil communautaire du 18 avril 2011 relative à l'avenant n°2 du CUCS le prolongeant sur la période 2011-2014,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2012 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** les objectifs définis dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, regroupés en 5 thèmes cités ci dessus,

**CONSIDERANT** l'adéquation, des projets et actions proposés par les structures avec les priorités du CUCS citées ci-dessous,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de verser aux associations et structures les financements tels que présentés dans le tableau ci après, soit un montant total d'aides de 19 675 €.
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS****Délibération du bureau prise par délégation****du 2 mai 2012****n° 11****page 3/3**

Structures	Actions	Territoire des actions	Montants accordés en 2011	Subventions attribuées 2012
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	Accueil et accompagnement des résidentes des quartiers éligibles et de leurs familles dans les domaines de l'emploi	Agglomération	1250 €	1000 €
ACLEF (Association Calcul Lecture Ecriture Formation)	Dispositifs pour public hors droit commun	Agglomération	1000 €	1 000 €
	Atelier Mobilité	Agglomération	800 €	800 €
ADAPGV (Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage)	Plateforme d'accompagnement socioprofessionnel pour les gens du voyage	Agglomération	2500 €	2 500 €
ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)	Accompagnement et financement de projets, de création de micro-entreprises	Quartiers prioritaires	1875 €	1875 €
ACEASCOPE FORMASCOPE ODA-FORMATION	Cours d'alphabétisation et de Français Langue Etrangère	Quartiers prioritaires	10 500 €	10 500 €
CSC les Minimés	Accès à l'emploi	Quartiers prioritaires	880 €	1 000 €
MJC Renardières	Aide aux parcours d'insertion	Quartiers prioritaires	800 €	1 000 €

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 824/6574/4510.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous-préfecture, le 07/05/12, n° 3487  
Publié au siège de la CAPC, le 09/05/12

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM